

# PARLEMENT EUROPÉEN

DIRECTION GENERALE DE LA DOCUMENTATION PARLEMENTAIRE ET DE L'INFORMATION.

=====

Bruxelles, le 18 juillet 69.

COMMUNIQUE DE PRESSE.

423

Le Président du Parlement Européen, M. Mario SCELBA, a adressé un télégramme au Président en exercice du Conseil de Ministres des Communautés européennes afin d'attirer son attention sur la nécessité pour le Conseil de se prononcer, lors de sa session du 22 juillet, sur des problèmes fondamentaux pour le développement communautaire, sur lesquels M. SCELBA, dans sa note du 7 mai, a déjà fait connaître son point de vue.

Dans le télégramme du 18 juillet, le Président du Parlement Européen se permet d'attirer plus particulièrement l'attention de M. LUNS sur trois problèmes.

## 1. L'élection du Parlement Européen.

Etant donné le vote exprimé par le Parlement Européen le 12 mars dernier de promouvoir la procédure de carence selon l'article 175 C.E.E., le Conseil ne peut renvoyer à plus tard la mise en oeuvre de l'article 138. En conséquence, selon M. SCELBA, le Conseil devra décider préjudicialement sur la proposition formulée par le Parlement depuis 1960 : tripler le nombre des membres du Parlement; pour une période transitoire l'élection des 2/3 au suffrage direct et 1/3 par les parlements nationaux et attribution aux autorités nationales de la décision sur les systèmes électoraux. Le Parlement Européen est disposé à discuter avec le Conseil toute autre modalité pour les élections.

## 2. Compétence du Parlement Européen sur son propre budget.

Dans le respect formel des traités, le Parlement demande que soit garanti son pouvoir exclusif sur son propre budget moyennant l'engagement politique du Conseil de Ministres.

## 3. Le Parlement demande que soient garantis son contrôle naturel sur les recettes propres de la Communauté et le bilan communautaire. Il s'agit de problèmes largement débattus et qui ne réclament pas d'études ultérieures. M. SCELBA attire également l'attention de M. LUNS sur le fait que les parlements nationaux, les forces politiques démocratiques et l'opinion publique se sont favorablement prononcés sur les demandes

du Parlement. Les principes sont la base, par ailleurs, des régimes démocratiques existant dans les pays membres.

M. SCELBA exprime, finalement, sa confiance en M. LUNS pour que les demandes soient reçues, constituant ainsi la preuve concrète de la volonté manifestée maintes fois de progresser sur la voie de l'unification européenne dans la démocratie.

-----